

DISCOURS D'OUVERTURE

Assemblée plénière Lourdes, samedi 4 novembre 2006

Permettez-moi d'ouvrir cette Assemblée avec ces mots de l'apôtre Paul invitant les chrétiens de Philippe à contempler le Christ ressuscité : « *Il s'agit de le connaître, lui, et la puissance de sa résurrection et la communion à ses souffrances, de devenir semblables à lui dans sa mort, afin de parvenir, s'il est possible, à la résurrection d'entre les morts* » (Ph 3, 10). La résurrection du Christ est la clef de voûte de notre foi. Elle est, par la vie nouvelle qu'elle nous communique, la source-même de notre expérience chrétienne.

Je suis frappé, chaque année, au moment de l'appel décisif des catéchumènes, de voir avec quelle force et quelle justesse bien des adultes qui demandent le baptême nous parlent de cette vie nouvelle qui transforme au jour le jour leur existence. Ils ont expérimenté, dans cet accueil personnel du Christ, ces fruits de l'Esprit que sont la foi, la paix du cœur, la confiance retrouvée, la joie, la liberté intérieure, la force pour pardonner, le courage pour témoigner et l'appel à découvrir l'autre comme un frère à aimer.

Fraternité et confiance, dons du Ressuscité

Deux de ces dons du Ressuscité me paraissent particulièrement précieux pour les temps que nous vivons : la fraternité et la confiance. Il y a d'ailleurs un lien intime profond entre ces deux réalités. La fraternité est liée à notre filiation divine. Fils du même Père, les autres nous sont donnés comme des frères à aimer. La confiance, elle, repose sur notre foi en la fidélité de la présence de Dieu et sur l'assurance de la venue de son Règne. Elle chasse la peur et soutient l'espérance. Elle invite à l'engagement. Comme chrétiens, nous avons à recevoir de l'Esprit cette confiance et cette fraternité, à en vivre et à en témoigner. Car, elles sont les conditions indispensables à la réussite d'un épanouissement personnel ou d'une société véritablement humaine.

I. Les futures échéances électorales, une occasion de réfléchir sur notre société

Nous sommes entrés dans la période de préparation d'échéances électorales importantes pour notre pays. Officiellement, la campagne n'est pas encore ouverte. Pourtant, nous sommes déjà, de fait, en pleine campagne électorale ! Il n'est pas dans la mission de l'Eglise de désigner un candidat ni de faire le choix d'un parti. Mais il est de son devoir d'apporter sa contribution au bien de la société en proposant sa réflexion et l'engagement politique de ses membres. C'est ce que vient de faire le

Conseil permanent en publiant son Message *Qu'as-tu fait de ton frère ?* Dans ce Message, qui sera certainement suivi par d'autres prises de parole de membres de notre Assemblée, nous mettons l'accent sur l'importance de la fraternité et de la confiance pour un renforcement de notre vie démocratique.

Un déficit de fraternité ?

La fraternité fait partie, avec la liberté et l'égalité, des valeurs fondatrices de la République. Mais n'assistons-nous pas aujourd'hui à un déficit de fraternité ? Dans une société où une économie de consommation exacerbe les besoins de l'individu, nous risquons de ne voir s'exprimer que la défense des intérêts individuels, voire catégoriels. On défendra plus ses droits qu'on n'obéira à ses devoirs. La perspective du bien commun, avec les sacrifices et les ajustements qu'il exige, court le risque d'être oubliée. Dans sa déclaration *Réhabiliter la politique*, la Commission sociale des évêques de France écrivait en 1999 : « *L'organisation politique existe par et pour le bien commun, lequel est plus que la somme des intérêts particuliers, individuels ou collectifs, souvent contradictoires entre eux. Il "comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement"* (Gaudium et spes, 74 § 1). *Aussi doit-il être l'objet d'une recherche inlassable de ce qui sert au plus grand nombre, de ce qui permet d'améliorer la condition des plus démunis et des plus faibles. Il se doit de prendre en compte non seulement l'intérêt des générations actuelles, mais également, dans la perspective d'un développement durable, celui des générations futures* » (n° 9).

Il est, bien sûr, du rôle de l'Etat de veiller au bien commun. Il revient aux hommes politiques de proposer un projet mobilisateur pour la nation. Mais il ne faut pas tout attendre de l'Etat. Dans une vie démocratique, chacun doit être attentif au bien commun et artisan de fraternité. A quoi sert-il de dénoncer la constitution de ghettos dans de grands ensembles si personne ne veut, dans son voisinage, des familles en grande difficulté ou des populations immigrées ? Comment peut-on tout à la fois souligner l'absolue nécessité de biens collectifs comme une autoroute ou le contournement d'une ville et refuser unanimement que leur réalisation passe près de chez soi ?

La fraternité n'a pas de frontière. Certes, un citoyen est invité à aimer son pays, à y vivre concrètement cette fraternité. Le cardinal Roger Etchegaray disait fort justement : « *Il trompe et se trompe celui qui prétend aimer les peuples lointains avec lesquels il ne vit pas et n'aime point son propre pays auquel il se frotte chaque jour* » (Homélie de la Messe pour la France, Strasbourg, 10 juillet 2005). Mais le véritable amour de son pays n'implique pas la xénophobie ou le repli nationaliste. Il désire au contraire, pour son pays, des relations de paix, de justice et de solidarité avec les autres peuples. Il y a aussi un bien commun de l'humanité qu'il est vital de promouvoir.

Contre le fatalisme et la peur, la confiance

Notre vie démocratique risque d'être marquée, non seulement par un déficit de fraternité, mais aussi par un déficit de confiance. Plusieurs observateurs et sociologues ont pu parler de notre société comme d'une société de défiance. Tout d'abord, nous constatons souvent une défiance vis-à-vis de l'avenir. La notion de risque a pris le pas sur celle de progrès, le principe de précaution sur celui de transformation. La conviction qu'on pouvait faire des prévisions économiques à moyen ou à long terme décline. Certains sont aussi tentés par une défiance concernant le politique. Ils doutent du désintéressement des hommes politiques, du sérieux des promesses électorales souvent démenties dans les faits, de la marge de transformation possible de notre société par nos gouvernants.

Désintéret, fort taux d'abstention de vote, réduction des enjeux politiques à une « politique spectacle », réactions populistes risquent de marquer, chez nous, comme d'ailleurs dans d'autres pays d'Europe, notre vie démocratique. Pourquoi s'engager si on est marqué par le fatalisme, si on croit que rien ne changera vraiment, si on pense que le divorce, le chômage, la pauvreté sont des réalités contre lesquelles il est inutile de lutter ?

Le fatalisme peut parfois s'accompagner d'un sentiment de peur. Certes, il y a bien des raisons de s'inquiéter devant la violence dans certaines banlieues, le terrorisme international, l'utilisation du religieux par des forces extrémistes, la destruction de notre environnement, les difficultés de transmission de notre savoir et de nos valeurs aux générations qui montent.

Mais il est dangereux de passer de l'inquiétude à la peur. L'homme qui a peur n'a plus de distance intérieure face aux événements. Sa raison et ses choix politiques risquent d'être soumis au diktat de ses émotions, de son angoisse ou de son agressivité. Il est prêt alors à toutes les aventures. La confiance intérieure permet au contraire de prendre du recul, d'analyser les situations plus rationnellement, de rester ouvert à cette dynamique du souci du frère si importante pour notre société. Face au fatalisme, la confiance fait naître l'espérance. Elle sait qu'il y a un avenir pour l'homme et que l'engagement de tous dans la préparation de cet avenir est aussi souhaitable qu'indispensable.

Soutenir le mariage et la famille

Dans le Message du Conseil permanent dont je viens de parler trois principaux chantiers de la fraternité ont été retenus : la famille, le travail et l'emploi, la mondialisation et l'immigration. Ce choix n'est pas exclusif d'autres préoccupations mais il nous a paru s'imposer dans les circonstances actuelles. Je ne vais pas reprendre chacun de ces points. Je vous renvoie au texte du Message.

Je souhaite simplement souligner ici l'enjeu des questions familiales. Nous sommes convaincus qu'il est important de soutenir aujourd'hui le mariage et la famille. Nous disons : *« Le Message de l'Eglise veut s'adresser à la conscience de chacun : il appelle à bâtir des familles stables, fondées sur des couples, unissant un homme et une femme, qui prennent le temps de se préparer à leurs responsabilités d'époux et de*

parents. Soutenir la famille, c'est d'abord garder au mariage son caractère unique d'union acceptée librement, ouverte à la procréation et institutionnellement reconnue » (p. 8).

La famille est un des lieux majeurs où peut grandir la confiance. C'est vrai pour les époux. C'est vrai pour les enfants. Cela implique des familles stables. Il s'agit là d'un élément fondateur de notre société.

Il est donc important que notre législation défende le statut du mariage et que l'Etat soutienne les familles. On ne peut que les fragiliser si on admet des modèles pluriels d'unions et de familles, si on pense que tous se valent et qu'il faut aujourd'hui s'aligner sur la pluralité de fait des situations. Un enfant a le droit de vivre avec un père et une mère dans un foyer stable. En disant cela, nous ne défendons pas une image passéiste de la famille mais nous tirons la sonnette d'alarme à partir de notre expérience de pasteurs. Il ne s'agit pas, pour nous, de condamner les personnes qui divorcent ni de dire que tous les enfants de personnes divorcées sont traumatisés. Mais nous voulons attirer l'attention, par les confidences d'enfants et de jeunes que nous recevons, sur le fait que le divorce de leurs parents est souvent pour eux une source de souffrances vives, de déstabilisation personnelle et de perte de confiance.

Notre société est-elle suffisamment attentive à la souffrance des enfants du divorce ? N'a-t-elle pas tendance à la minimiser ? C'est toute une réflexion qui est à poursuivre à ce sujet. En lien avec ces questions, notre Assemblée nous fournira l'occasion, avec l'étude du dossier intitulé *Trois différences structurantes de la vie sociale : homme/femme, père/mère, frère/sœur* d'approfondir de façon interdisciplinaire nos convictions anthropologiques et de partager nos expériences pastorales.

II. Confiance et assurance dans notre vie ecclésiale

Notre vie ecclésiale n'est pas exempte d'inquiétudes, elle non plus. Nous sentons que se poursuit un mouvement profond de sécularisation dans notre société. L'appartenance à la vie ecclésiale diminue et beaucoup n'ont plus automatiquement de références chrétiennes. Des courants d'opinion relègueraient volontiers le christianisme dans la pure sphère du privé et de l'intime. Le pluralisme religieux inquiète, surtout quand on le met en relation avec des phénomènes terroristes ou avec les persécutions de chrétiens de par le monde.

Beaucoup s'interrogent : quel sera l'avenir du ministère presbytéral en France, de nos communautés, de nos paroisses ? Quelle fidélité de l'Enseignement catholique à sa propre mission ? L'Enseignement supérieur catholique aura-t-il dans les années qui viennent les moyens de relever les défis qu'aujourd'hui il rencontre ? Quelle communion dans la foi et la charité fraternelle avec des catholiques qui ont quitté durant des années la famille ecclésiale ? Le Concile Vatican II reste-t-il toujours cette « boussole » guidant la marche de l'Eglise, dont parlait le pape Jean-Paul II ?

Les inquiétudes ne manquent pas. Ce sont des questions qu'il faut prendre au sérieux. Mais il est important de ne pas se laisser habiter par la peur. Celle-ci nous fait percevoir le monde d'une manière catastrophiste. Elle facilite le complexe du

persécuté, la tentation de la forteresse assiégée, le repli sur un « pré carré catholique » qu'il s'agit de défendre et de préserver. Celui qui a peur est prêt à sauter sur la moindre suggestion pastorale proposée, surtout s'il a l'impression qu'elle le sécurise et lui donne l'espoir de pouvoir faire disparaître la cause de ce qui l'angoisse. Ce n'est pas ainsi que notre Eglise en France veut se situer.

Ceux qui sont disciples du Christ ne sauraient avoir la nostalgie de retourner dans la maison aux portes verrouillées dans laquelle les disciples se tenaient avant la résurrection du Seigneur (cf. Jn 20, 19). C'est bien sur la place publique que, comme Pierre, ils doivent rendre compte, à quiconque le leur demande, de l'espérance qui les habite (cf. 1 P 3, 15).

Le Christ nous invite à la confiance. Comme à ses disciples affolés de voir la barque submergée par des vagues d'une mer en furie, il nous dit aujourd'hui : « *Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi ?* » (Mt 8, 26). Notre confiance repose sur cette foi en la présence du Seigneur avec nous dans la barque et sur le don de son Esprit qui nous accompagne. C'est cette confiance qui nous permet de vivre avec assurance la mission que nous confie le Ressuscité : « *Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie* » (Jn 20, 21). C'est bien dans cet esprit que nous aborderons les dossiers proposés par le Comité Etudes et Projets.

Le travail du Comité Etudes et Projets

En novembre dernier, nous avons mandaté le Comité Etudes et Projets pour constituer trois groupes de travail sur les thèmes retenus par notre Assemblée.

Le premier groupe sur les *Trois différences structurantes de la vie sociale* a terminé son travail et nous présente aujourd'hui le résultat de sa réflexion. Je souhaite remercier vivement, au nom de notre Conférence, tous ceux et celles qui, au titre de leurs diverses compétences, nous ont aidés dans l'élaboration de ce dossier.

Les deux autres groupes sur *L'enseignement catholique en France : un engagement éducatif chrétien* et sur *Ministères des prêtres et vie des communautés chrétiennes* nous offrent un rapport d'étape et attendent nos réactions et suggestions pour poursuivre leur réflexion. Je ne reparlerai pas ici du premier dossier. J'ai évoqué brièvement le contexte et les enjeux de société dans lesquels il s'inscrit. Je souhaite présenter rapidement les deux autres dossiers.

L'Enseignement catholique en France

On peut toujours se plaindre de la loi Debré du 31 décembre 1959 et de ses contraintes. Si elle n'existait pas, l'Enseignement catholique en France poserait moins de questions, tant sa surface serait réduite et sa réalité devenue confidentielle.

Près de cinquante ans après, il est bon pourtant de faire le point. Notre enseignement est-il toujours pleinement fidèle à sa mission ? Comment s'articulent, dans sa proposition, le souci éducatif de chaque enfant, le respect de sa liberté personnelle et l'annonce de la Bonne nouvelle du Christ qui est au cœur même de la mission de l'Eglise ? Chaque établissement catholique est appelé à être un lieu ecclésial, en lien

avec d'autres lieux d'Eglise, et en particulier avec les paroisses. Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment cela est-il possible ? Comment articuler les exigences du service public qu'il rend avec celles de sa mission ecclésiale ?

Il ne faut pas avoir peur de poser clairement ces questions. Il en va de l'avenir et de la mission de l'Enseignement catholique, à la fois dans l'Eglise et dans la société. Je remercie tous ceux et celles qui, au jour le jour, dans les établissements catholiques, s'affrontent à ces questions, les prennent en charge et essaient d'y répondre. Leur collaboration nous est particulièrement précieuse.

Les ministères des prêtres et la vie des communautés chrétiennes

Les prêtres portent fortement aujourd'hui le poids du jour. J'admire leur présence pastorale et leur dévouement apostolique, malgré la lassitude et la fatigue qu'ils peuvent ressentir certains jours. Que pourrions-nous faire sans ces premiers collaborateurs dans le ministère apostolique ?

Je crois important de réfléchir à nouveaux frais avec eux sur leurs conditions de vie et sur celles de l'exercice de leur ministère. Moins nombreux, ils ont une responsabilité de plus en plus lourde, sur un territoire de plus en plus vaste. Face à une situation de sécularisation avancée, ils ressentent fortement les difficultés de demandes sacramentelles qui n'ont pas été précédées par une première évangélisation. Ils se demandent comment rester proches de ce peuple dont ils sont les pasteurs. Ils souhaitent pouvoir trouver du temps pour souffler, se ressourcer, continuer à se former.

Il est important d'entendre ces interrogations. Nous ne pourrons y répondre qu'en les mettant en relation avec celles de la vie des communautés chrétiennes, de leur animation, de leur avenir, des initiatives que nous prenons pour soutenir leur vitalité et leur dynamisme missionnaire. C'est bien à un véritable travail à faire, de lucidité, de discernement et d'imagination pastorale, que nous sommes appelés.

III. Notre Eglise changerait-elle de cap ?

En avril dernier, nous avons souhaité poursuivre, lors de cette Assemblée de novembre, notre réflexion sur l'accueil des prêtres et des fidèles traditionalistes dans l'Eglise. L'actualité de ces dernières semaines a donné à ce sujet une tout autre ampleur. Avec la création de l'Institut du Bon Pasteur, le 8 septembre dernier, puis avec l'annonce, dans les médias, d'une libéralisation possible de l'autorisation de célébrer la messe d'avant la réforme conciliaire, une émotion profonde, tant chez les prêtres que chez les laïcs, s'est exprimée dans nos diocèses.

Certains se sont demandé si cet accueil de groupes ayant toujours refusé l'enseignement du Concile Vatican II et sa réforme liturgique ne venait pas relativiser les orientations conciliaires et remettre en question tout le travail apostolique fait sur le terrain depuis une quarantaine d'années. Les évêques des provinces de Rouen et de Besançon ont senti le besoin de répondre à l'interrogation de beaucoup par une lettre ou un communiqué qu'ils ont rendus publics. Il nous faudra prendre du temps en

Assemblée pour revenir et échanger sur tout cela. Il sera intéressant d'entendre sur cette question quelqu'un qui est plus à distance de la situation française, le cardinal Marc Ouellet, archevêque de Québec, que je suis heureux d'accueillir et qui vient parler à notre Assemblée du Congrès eucharistique mondial qui se tiendra au Canada en 2008.

Revenant à notre sujet, je voudrais faire trois remarques :

1. La décision de libéraliser pour les prêtres la possibilité de dire la messe selon le missel de 1962 n'a pas encore été prise. Le *Motu proprio* annoncé n'a pas été signé. Son projet va faire l'objet de consultations diverses. Nous pouvons faire part, dès maintenant, de nos craintes et de nos souhaits.
2. Ce projet ne s'inscrit pas dans une volonté de critiquer le missel dit de « Paul VI » ni de procéder à une réforme de la réforme liturgique. Les livres liturgiques rédigés et promulgués à la suite du Concile sont la forme ordinaire et donc habituelle du rite romain. Ce projet s'origine plutôt dans le désir de Benoît XVI de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin au schisme lefevbriste. Il sait que plus les années passent, plus les relations se distendent et les positions se durcissent. Devant l'histoire des grands schismes, on peut toujours se demander s'il n'y a pas eu des occasions manquées de rapprochement. Le Pape souhaite faire son possible pour que la main soit tendue et qu'un accueil soit manifesté, au moins à ceux qui sont de bonne volonté et qui manifestent un profond désir de communion. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre ce projet de *Motu proprio*.
3. L'accueil de quelques-uns dans la communion ecclésiale ne saurait remettre en question le travail pastoral de l'ensemble. Non, l'Eglise ne change pas de cap. Contrairement aux intentions que certains lui prêtent, le pape Benoît XVI n'entend pas revenir sur le cap que le Concile Vatican II a donné à l'Eglise. Il s'y est engagé solennellement.

Dès son élection, il affirmait : « *A juste titre, le Pape Jean-Paul II a indiqué le Concile Vatican II comme une "boussole" selon laquelle nous pouvons nous orienter dans le vaste océan du troisième Millénaire (cf. Lettre apostolique Novo millennio ineunte, 57-58). Et il notait aussi dans son Testament spirituel : "Je suis convaincu que longtemps encore il sera donné aux nouvelles générations de puiser dans les richesses que ce Concile du XX^e siècle nous a prodiguées" (17 mars 2000). Par conséquent, moi aussi, tandis que je me prépare à accomplir le service qui est celui du Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma très ferme volonté de poursuivre la tâche de la mise en œuvre du Concile Vatican II, sur la trace de mes Prédécesseurs et dans une fidèle continuité avec la Tradition bimillénaire de l'Eglise* » (Message à l'issue de la messe à la chapelle Sixtine, 20 avril 2005, DC n° 2337, p. 539).

Dans son discours à la Curie romaine où il critique un faux « esprit du Concile », le Pape déclare : « *Quarante ans après le Concile, nous pouvons souligner que le positif est plus grand et plus vivant que ce qu'il paraissait dans l'agitation des années 1968. Nous voyons aujourd'hui que la bonne semence, tout en se développant lentement, grandit cependant, et ainsi grandit aussi notre profonde gratitude pour l'œuvre accomplie par le Concile* » (DC n° 2350, p. 60). Ces paroles méritent d'être entendues.

Je crois qu'il ne faut pas être habité aujourd'hui par la crainte et la peur. Là aussi, vivons la confiance. Pourquoi les événements récents ne seraient-ils pas l'occasion, pour nous en France, de faire une relecture paisible de notre réception du Concile, d'en relire les grands textes fondateurs, d'en saisir à nouveaux frais les grandes intuitions et d'en repérer les points qui méritent encore d'être pris en compte ? Ce n'est pas à une lecture idéologique de Vatican II que nous sommes appelés mais bien à une relecture spirituelle, dans l'action de grâce de ce que le Seigneur nous a donné de vivre et dans une disponibilité renouvelée pour la mission.

Entrons donc maintenant dans notre travail d'Assemblée en nous laissant guider par le Seigneur. Appuyons-nous sur celui qui vient vers les siens et leur dit : « *Confiance ! C'est moi, n'ayez pas peur !* » (Mt 14, 27).

Cardinal Jean-Pierre RICARD
Archevêque de Bordeaux
Président de la Conférence des évêques de France